



SIGNATURE DU CODE NATIONAL DE CONDUITE

J'ai lu, compris et m'engage à mettre en œuvre et appliquer le code de conduite au sein de mon entreprise / établissement.

A ce titre, je suis **Maïté Durrenbach** la Personne Responsable.

Le cas échéant :

- **Marie-Claire Dupont-Cayron** / Tél 01 55 71 67 22 / Marie-Claire.dupont-cayron@sanofi.com /
Pharmacien Responsable Intérimaire SWI agira comme Suppléant.

Les personnes suivantes agissent comme référentes dans les domaines d'activité détaillés ci-dessous :

Nom	Téléphone	Mail	Fonction	Activité Précurseurs
BEAUVIS Sandrine	0157633717	Sandrine.beauvis@sanofi.com	Responsable Coordination Qualified Person	Déclaration Annuelle Suivi agréments
KIESLER Nathalie	0557776409	Nathalie.kiesler@sanofi.com	Pharmacien Délégué	Site SWI Saint Loubes
SAUTON Barbara	0557776402	Barbara.sauton@sanofi.com	Attaché clientèle DROM-COM	Exportation
CASTRO Muriel	0557776407	Muriel.castro@sanofi.com	Attaché clientèle DROM-COM	Exportation
EPELVA Nicolas	0557776401	Nicolas.epelva@sanofi.com	Attaché clientèle DROM-COM	Exportation
CHAIBET Karima	0670546817	Karima.Chaibet@sanofi.com	Pharmacien Délégué	Site SWI Croissy Beaubourg
FOURNIER Yves	0160375281	Yves.fournier@sanofi.com	Assistant Qualité	Exportation

Je m'engage à signaler tout changement requis par la réglementation sous peine de rendre mon agrément / enregistrement caduc.

Personne Responsable : Mme Maïté DURRENBACH

Directeur Général Délégué Sanofi Winthrop Industrie (SWI),
Pharmacien Responsable SWI

Date et Signature :

Electronically signed by: Maïté
DURRENBACH
Reason: Approbation
Date: Feb 7, 2021 21:24 GMT+1

Personne Suppléante : Mme Marie-Claire DUPONT-CAYRON

Pharmacien Responsable Intérimaire SWI

Date et Signature :

Electronically signed by: Marie Claire
DUPONT CAYRON
Reason: Approuvé
Date: Feb 8, 2021 09:50 GMT+1

Responsable de la MNCPC : Mr Philippe ZEINULABEDIN-RAFI

Date et Signature :



ANNEXE 1 : Règles de gestion internes à notre société concernant les Précurseurs de Drogues

- Intégration du code de conduite dans nos procédures internes

Les établissements agréés et enregistrés s'engagent à respecter le code de conduite adressé par la Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC).

Le Pharmacien Responsable de SWI est désigné comme Personne Responsable auprès de la MNCPC, ces rôles et pouvoirs sont clairement définis et il s'engage à mettre en œuvre et à appliquer le code national de conduite.

Il nomme une personne Suppléante ainsi que des personnes référentes pour appliquer la réglementation dans le périmètre qui les concernent.

Il s'assure de la conformité des opérations relatives aux précurseurs de drogues à la réglementation, assure la liaison avec la MNCPC et les notifications de soupçons de détournement de précurseurs de drogues (notification immédiate en cas de de commande anormale, suspecte ou inhabituelle.).

Le code de conduite est à appliquer sur chaque site sous la responsabilité du Pharmacien Délégué. Il est demandé à chaque site de surveiller les précurseurs chimiques de drogues, à savoir :

- . Conserver les produits dans des enceintes fermées à clef ou système équivalent, tel que badge avec traçabilité des entrées/sorties,
- . Enregistrement des opérations industrielles dans un système approprié des entrées et sorties de produit avec établissement d'une balance carrée des stocks,
- . Former le personnel et le sensibiliser à la surveillance des produits et signaler toute disparition immédiatement,
- . Etablir des procédures internes de surveillance et de vigilance et vérifier leur application.

Tout vol ou détournement doit être signalé aux autorités de police et à la MNCPC. Les quantités volées ou détournées sont notées sur le système d'enregistrement.

-Intégration dans la Lettre de Délégation de pouvoir du Pharmacien Responsable aux Pharmaciens Délégués pour les établissements pharmaceutiques Fabricant Sanofi Winthrop industrie concernés par les Précurseurs de drogues

« Vous exercerez les attributions qui sont décrites :

(...) Et si applicable, Dans le Code de Conduite des précurseurs chimiques établi par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et il vous est donné délégation pour mettre en place les mesures adaptées afin de prévenir le détournement de ces substances de l'usage auquel elles sont destinées. »

-Respect des formalités requises avec la MNCPC sur les précurseurs de drogues portant sur :

Demandes et suivi des autorisations d'importation/ d'exportation et apurement,

Acquisition (déclaration du client) et suivi des cessions,

Demande d'Agrément pour les substances de catégorie 1,

Demande d'enregistrement des utilisateurs pour les substances de catégorie 2A au delà des seuils autorisés,

Enregistrement des opérations industrielles et documentation associée,

Déclaration annuelle,

Destruction.